



# REFERENTIEL DE CERTIFICATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Agent de propreté et d'hygiène

Niveau V

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
APH	RC	TP-00398	05	21/12/2017	30/01/2018	1/36



## 1. Références de la spécialité

**Intitulé du titre professionnel : Agent de propreté et d'hygiène**

**Sigle du titre professionnel : APH**

**Niveau : V**

**Code(s) NSF : 343t - Nettoyage de locaux, décontamination des locaux hospitaliers et industriels, assainissement urbain**

**Code(s) ROME : K2204, J1301**

**Formacode : 42093, 42086, 42069, 42083**

**Date de l'arrêté : 11/12/2017**

**Date de parution au JO de l'arrêté : 21/12/2017**

**Date d'effet de l'arrêté : 13/08/2018**

## 2. Modalités d'évaluation du titre professionnel

(Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)

### 2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
APH	RC	TP-00398	05	21/12/2017	30/01/2018	3/36

**2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :**

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

**2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :**

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

**2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :**

- a) Du titre professionnel obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

**Chaque modalité d'évaluation**, identifiée dans le RC comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
APH	RC	TP-00398	05	21/12/2017	30/01/2018	4/36

### 3 Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel APH

#### 3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Réaliser le nettoyage manuel des surfaces Réaliser le nettoyage manuel des sanitaires Réaliser le bionettoyage en environnement spécifique dans le respect des protocoles Réaliser un nettoyage mécanisé Réaliser une remise en état mécanisée	02 h 15 min	Le candidat tire au sort le sujet d'examen. Chaque sujet décrit les réalisations à mettre en œuvre dans les trois parties de l'épreuve.  Partie « bureau et sanitaire » : 45 minutes Le candidat réalise le nettoyage d'un bureau et le nettoyage d'un bloc sanitaire.  Partie « bionettoyage » : 15 minutes Le candidat applique un protocole de bionettoyage.  Partie « prestation mécanisée » : 1 h15 minutes Le candidat réalise une prestation de nettoyage et de remise en état mécanisés.
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
▪ Entretien technique	Réaliser le nettoyage manuel des surfaces Réaliser le nettoyage manuel des sanitaires Réaliser un nettoyage mécanisé Réaliser une remise en état mécanisée	00 h 25 min	L'entretien technique se déroule en deux temps : <ul style="list-style-type: none"> <li>• après la partie « bureau et sanitaire » de la mise en situation, durant 10 minutes ;</li> <li>• après la partie « prestation mécanisée » de la mise en situation, durant 15 minutes.</li> </ul> Le jury demande au candidat de commenter sa prestation puis il le questionne à partir d'un guide d'entretien.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet.
<b>Entretien final</b>		00 h 15 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		02 h 55 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
APH	RC	TP-00398	05	21/12/2017	30/01/2018	5/36

**Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :**

Le jury décide de l'ordre des trois parties et l'indique au candidat.

Dans la partie « bureau et sanitaire » :

Durant 10 minutes, le candidat prépare son chariot de service pour le nettoyage du bureau, de la vitrerie et des sanitaires.

Durant 15 minutes, il nettoie un espace bureau et une vitre en respectant sa fiche de poste.

Durant 15 minutes, il nettoie des locaux sanitaires en respectant sa fiche de poste puis remplit une fiche de traçabilité.

Durant 5 minutes, à l'issue du nettoyage du bureau et des sanitaires, il nettoie et range son matériel.

Dans la partie « prestation mécanisée » :

Durant 1 h le candidat :

- prépare le matériel et les produits adaptés
- met en œuvre les techniques du sujet qui peuvent être : lavage à la monobrosse, lavage à l'autolaveuse, lustrage, spray méthode, injection-extraction, décapage à sec, décapage au mouillé, pose de protection du sol, shampoing au mouillé, récurage, injection-extraction renforcée.

Durant 15 minutes, à l'issue du nettoyage et de la remise en état mécanisés, le candidat nettoie, vérifie et range son matériel.

**Informations complémentaires concernant l'entretien technique :**

L'entretien porte sur l'attitude de service, les règles de discrétion et de confidentialité ainsi que sur des techniques non mises en oeuvre lors de la mise en situation.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
APH	RC	TP-00398	05	21/12/2017	30/01/2018	6/36

### 3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
<b>Réaliser une prestation de nettoyage manuel</b>					
Réaliser le nettoyage manuel des surfaces	<p>Les règles de sécurité sont respectées</p> <p>Les principes d'économie d'effort sont mis en œuvre</p> <p>La fiche de poste est respectée</p> <p>Les écogestes sont appliqués</p> <p>L'attitude de service est adaptée à la présence des usagers</p> <p>Les règles de discrétion et de confidentialité sont respectées</p> <p>Le chariot de service est préparé avec le matériel et les produits adaptés à la prestation</p> <p>Les techniques de nettoyage manuel sont appliquées méthodiquement et en respectant les règles d'hygiène</p> <p>Le contrôle visuel du travail est effectué</p> <p>Les déchets et les eaux usées sont évacués en respectant les circuits</p> <p>Le matériel est vérifié, nettoyé et rangé en fin de prestation</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser le nettoyage manuel des sanitaires	<p>Les règles de sécurité sont respectées</p> <p>Les principes d'économie d'effort sont mis en œuvre</p> <p>La fiche de poste est respectée</p> <p>Le chariot de service est préparé avec le matériel et les produits adaptés à la prestation</p> <p>Le nettoyage, la désinfection et le détartrage sont réalisés méthodiquement et en respectant les règles d'hygiène</p> <p>Le contrôle visuel du travail est effectué</p> <p>Les déchets et les eaux usées sont évacués en respectant les circuits</p> <p>Le matériel est vérifié, nettoyé et rangé en fin de prestation</p> <p>Le document de traçabilité est renseigné correctement</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
APH	RC	TP-00398	05	21/12/2017	30/01/2018	7/36

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser le bionettoyage en environnement spécifique dans le respect des protocoles	<p>Les règles de sécurité sont respectées</p> <p>Les principes d'économie d'effort sont mis en œuvre</p> <p>Le matériel, les produits et les consommables spécifiques sont préparés conformément aux protocoles</p> <p>Le protocole est appliqué en respectant les règles d'hygiène</p> <p>Les déchets et les eaux usées sont évacués en respectant les circuits</p> <p>Le matériel est vérifié, nettoyé, désinfecté et rangé en fin de prestation</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Réaliser une prestation de nettoyage ou de remise en état mécanisés</b>					
Réaliser un nettoyage mécanisé	<p>Les règles de sécurité sont respectées</p> <p>Les principes d'économie d'effort sont mis en œuvre</p> <p>Le produit, le matériel et les accessoires sont adaptés à la technique</p> <p>Les techniques de nettoyage mécanisées sont maîtrisées et adaptées aux caractéristiques des locaux</p> <p>Le contrôle visuel du travail est effectué</p> <p>Les déchets et les eaux usées sont évacués en respectant les circuits</p> <p>Le matériel est vérifié, nettoyé et rangé en fin de prestation</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser une remise en état mécanisée	<p>Les règles de sécurité sont respectées</p> <p>Les principes d'économie d'effort sont mis en œuvre</p> <p>Le produit, le matériel et les accessoires sont adaptés à la technique</p> <p>Les techniques de remise en état sont maîtrisées</p> <p>Le contrôle visuel du travail est effectué</p> <p>Les déchets et les eaux usées sont évacués en respectant les circuits</p> <p>Le matériel est vérifié, nettoyé et rangé en fin de prestation</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Obligations réglementaires le cas échéant :</b> Sans objet.					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
APH	RC	TP-00398	05	21/12/2017	30/01/2018	8/36



### 3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Mettre en œuvre des modes opératoires en respectant les règles d'hygiène et de sécurité	Réaliser le bionettoyage en environnement spécifique dans le respect des protocoles
	Réaliser le nettoyage manuel des sanitaires
	Réaliser le nettoyage manuel des surfaces
	Réaliser un nettoyage mécanisé
	Réaliser une remise en état mécanisée
Adopter une attitude de service	Réaliser le bionettoyage en environnement spécifique dans le respect des protocoles
	Réaliser le nettoyage manuel des sanitaires
	Réaliser le nettoyage manuel des surfaces
	Réaliser un nettoyage mécanisé
	Réaliser une remise en état mécanisée
Intégrer les principes du développement durable dans son travail	Réaliser le bionettoyage en environnement spécifique dans le respect des protocoles
	Réaliser le nettoyage manuel des sanitaires
	Réaliser le nettoyage manuel des surfaces
	Réaliser un nettoyage mécanisé
	Réaliser une remise en état mécanisée

## 4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre APH

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 02 h 55 min

### 4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent durant toute la durée de l'épreuve.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

### 4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
APH	RC	TP-00398	05	21/12/2017	30/01/2018	9/36

## 5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Afin de préserver la confidentialité des sujets, le jury remet au candidat chaque partie du sujet juste avant la mise en œuvre de la prestation correspondante.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
APH	RC	TP-00398	05	21/12/2017	30/01/2018	10/36



# REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Agent de propreté et d'hygiène

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
APH	RC	TP-00398	05	21/12/2017	30/01/2018	11/36



## CCP

### Réaliser une prestation de nettoyage manuel

#### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Réaliser le nettoyage manuel des surfaces Réaliser le nettoyage manuel des sanitaires Réaliser le bionettoyage en environnement spécifique dans le respect des protocoles	01 h 00 min	Le candidat tire au sort le sujet d'examen. Chaque sujet décrit les réalisations à mettre en œuvre dans les deux parties de l'épreuve.  Partie « bureau et sanitaire » : 45 minutes Le candidat réalise le nettoyage d'un bureau et le nettoyage d'un bloc sanitaire.  Partie « bionettoyage » : 15 minutes Le candidat applique un protocole de bionettoyage.
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
▪ Entretien technique	Réaliser le nettoyage manuel des surfaces Réaliser le nettoyage manuel des sanitaires	00 h 10 min	L'entretien technique se déroule après la partie « bureau et sanitaire » de la mise en situation.  Le jury demande au candidat de commenter sa prestation puis il le questionne à partir d'un guide d'entretien. L'entretien porte sur l'attitude de service, les règles de discrétion et de confidentialité ainsi que sur des techniques non mises en œuvre lors de la mise en situation.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		sans objet.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		01 h 10 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
APH	RC	TP-00398	05	21/12/2017	30/01/2018	13/36

**Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :**

Le jury décide de l'ordre des 2 parties et l'indique au candidat.

Dans la partie « bureau et sanitaire » :

Durant 10 minutes, le candidat prépare son chariot de service pour le nettoyage du bureau, de la vitrerie et des sanitaires.

Durant 15 minutes, il nettoie un espace bureau et une vitre en respectant sa fiche de poste.

Durant 15 minutes, il nettoie des locaux sanitaires en respectant sa fiche de poste puis remplit une fiche de traçabilité.

Durant 5 minutes, à l'issue du nettoyage du bureau et des sanitaires, il nettoie et range son matériel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
APH	RC	TP-00398	05	21/12/2017	30/01/2018	14/36

## **Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réaliser une prestation de nettoyage manuel**

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 10 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent durant toute la durée de l'épreuve.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

## **Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
APH	RC	TP-00398	05	21/12/2017	30/01/2018	15/36





## CCP

### Réaliser une prestation de nettoyage ou de remise en état mécanisés

#### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Réaliser une remise en état mécanisée Réaliser un nettoyage mécanisé	01 h 15 min	Le candidat tire au sort le sujet d'examen. Chaque sujet correspond à une liste de nettoyage et de remise en état mécanisés.  Le candidat réalise une prestation de nettoyage et de remise en état mécanisés.
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
▪ Entretien technique	Réaliser une remise en état mécanisée Réaliser un nettoyage mécanisé	00 h 15 min	L'entretien technique se déroule à l'issue de la mise en situation.  Le jury demande au candidat de commenter sa prestation puis il le questionne à partir d'un guide d'entretien.  L'entretien porte sur des techniques non mises en oeuvre lors de la mise en situation.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		01 h 30 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
APH	RC	TP-00398	05	21/12/2017	30/01/2018	17/36

**Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :**

Durant 1 h le candidat :

- prépare le matériel et les produits adaptés
- met en œuvre les techniques du sujet qui peuvent être : lavage à la monobrosse, lavage à l'autolaveuse, lustrage, spray méthode, injection-extraction, décapage à sec, décapage au mouillé, pose de protection du sol, shampoing au mouillé, récurage, injection-extraction renforcée.

Durant 15 minutes, à l'issue du nettoyage et de la remise en état mécanisés, le candidat nettoie, vérifie et range son matériel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
APH	RC	TP-00398	05	21/12/2017	30/01/2018	18/36

## **Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réaliser une prestation de nettoyage ou de remise en état mécanisés**

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 30 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent durant toute la durée de l'épreuve.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

## **Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**

Sans objet.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
APH	RC	TP-00398	05	21/12/2017	30/01/2018	19/36



## Annexe 1

### Plateau technique d'évaluation

### Agent de propreté et d'hygiène

#### Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	<p><u>Locaux communs</u> aux parties « bureau et sanitaire » et « prestation mécanisée »</p> <p>Zone de stockage avec étagères ou tables.</p> <p>Zone de préparation des dosages de produit et du matériel.</p> <p><u>Locaux spécifiques pour la partie « bureau et sanitaire »</u></p> <p>Un espace bureau comprenant</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une porte (avec poignée et interrupteurs)</li> <li>• au minimum 4m<sup>2</sup> de sol textile susceptible d'être nettoyé</li> </ul> <p>et équipé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une armoire ;</li> <li>• un meuble de bureau avec trois objets sur le bureau (type sous-main, classeurs, pot à crayons...);</li> <li>• une chaise de bureau ;</li> <li>• un ordinateur avec clavier (pas nécessairement branché) ;</li> <li>• une corbeille à papier.</li> </ul> <p>Une surface vitrée de plain-pied d'1 m<sup>2</sup> au minimum, accessible pour un lavage.</p> <p>Un ensemble sanitaire avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un WC (ou un urinoir) ;</li> <li>• une brosse + support ;</li> <li>• une surface verticale entre 1 et 2 m<sup>2</sup> susceptible d'être lessivée ;</li> <li>• un lavabo, un miroir ;</li> <li>• une poubelle ;</li> </ul>	<p>Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention.</p> <p>Locaux avec point d'arrivée d'eau adapté aux seaux et point d'évacuation des eaux usées.</p> <p>Partie « bureau et sanitaire »</p> <p>Les surfaces doivent se trouver à proximité les unes des autres.</p> <p>La surface vitrée n'est pas nécessairement dans le bureau à nettoyer.</p>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
APH	RC	TP-00398	05	21/12/2017	30/01/2018	21/36



### Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Locaux permettant la mise en œuvre des parties « bureau et sanitaire » et « bionettoyage » de la mise en situation professionnelle, décrits ci-dessus.	1	Sans objet
	1	Locaux permettant la mise en œuvre de la partie « prestation mécanisée » de la mise en situation professionnelle, décrits ci-dessus.	1	Sans objet
Machines	1	Aspirateur à eau avec suceur pour liquides.	1	Pour la partie « prestation mécanisée ». La machine doit être en état de fonctionnement.
	1	Aspirateur à poussières, ses équipements et accessoires.	1	Pour la partie « bureau et sanitaire » Pour la partie « prestation mécanisée »
	1	Aspiro-brosseur équipé de sac et de ses accessoires.	1	Pour la partie « bureau et sanitaire » Pour la partie « prestation mécanisée » La machine doit être en état de fonctionnement.
	1	Injecteur-extracteur avec suceurs pour sol et suceur pour fauteuil.	1	Pour la partie « prestation mécanisée ». La machine doit être en état de fonctionnement.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
APH	RC	TP-00398	05	21/12/2017	30/01/2018	23/36

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Monobrosse basse vitesse avec brosse dure, brosse souple, support disque, réservoir.	1	Pour la partie « prestation mécanisée ». La machine doit être en état de fonctionnement.  En alternative : 1 monobrosse bi vitesse peut remplacer les 2 monobrosses basse et haute vitesse.
	1	Monobrosse haute vitesse avec support disque.	1	Pour la partie « prestation mécanisée ». La machine doit être en état de fonctionnement.  En alternative : 1 monobrosse bi vitesse peut remplacer les 2 monobrosses basse et haute vitesse.
	1	Autolaveuse avec brosse dure et support disque.	1	Pour la partie « prestation mécanisée ».  La machine doit être en état de fonctionnement.
Outils / Outillages	1	Chariot de lavage avec 2 grands seaux, presse.	1	Pour la partie « prestation mécanisée »
	1	Chariot de ménage équipé de 2 grands seaux, rouge et bleu, d'une presse, de 2 petits seaux, bleu, rouge et d'un support de sac poubelle.	1	Pour la partie « bureau et sanitaire »
	1	Chariot de ménage équipé de 2 grands seaux, rouge et bleu, de 4 petits seaux, vert, bleu, rouge, jaune et d'un support de sac poubelle, support filet linge.	1	Pour la partie « bionettoyage »

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
APH	RC	TP-00398	05	21/12/2017	30/01/2018	24/36



Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	3	Disques abrasifs pour mono-brosse : 3 de chaque couleur de couleur : noir, marron, vert, rouge et blanc.	1	Pour la partie « prestation mécanisée »
	1	Raclette à sol.	1	Pour la partie « prestation mécanisée »
	1	Balai frottoir.	1	Pour la partie « prestation mécanisée ».
	2	Tampons pour balai frottoir.de différentes couleurs (vert, marron, rouge)	1	Pour la partie « prestation mécanisée ».
	1	Balai brosse.	1	Pour la partie «prestation mécanisée"»
	1	Balai trapèze.	1	Pour la partie « bureau et sanitaire » Pour la partie « prestation mécanisée »
	1	Balai de dépoussiérage avec franges ou gazes adaptées	1	Pour la partie « bureau et sanitaire » Pour la partie « prestation mécanisée »
	1	Sachet de gazes pré-imprégnées.	1	Pour la partie « bureau et sanitaire » Pour la partie « prestation mécanisée »
	1	Balai de dépoussiérage type support frange pliant.	1	Pour la partie « bureau et sanitaire » Pour la partie « prestation mécanisée »
	2	Franges pour support frange pliant.	1	Pour la partie « bureau et sanitaire » Pour la partie « prestation mécanisée »

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
APH	RC	TP-00398	05	21/12/2017	30/01/2018	25/36

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Balai de lavage à plat.	1	Pour la partie « bureau et sanitaire » Pour la partie « prestation mécanisée »
	3	Franges pour balai de lavage à plat.	1	Pour la partie « bureau et sanitaire » Pour la partie « prestation mécanisée »
	1	Balai support velcro	1	Pour la partie « bionettoyage »
	4	Franges de lavage microfibre de pré-imprégnation pour balai velcro.	1	Pour la partie « bionettoyage »
	2	Manches télescopiques de 1,25 m.	1	Pour la partie « bureau et sanitaire » Pour la partie « prestation mécanisée »
	1	Seau de laveur de vitres adapté au mouilleur et avec support.	1	Pour la partie « bureau et sanitaire » Pour la partie « prestation mécanisée »
	2	Support de mouilleur à vitre de 35 cm.	1	Pour les 3 parties.
	4	Mouilleurs à vitre de 35 cm.	1	Pour les 3 parties.
	1	Raclette à vitre de 25 cm.	1	Pour la partie « bureau et sanitaire »
	1	Raclette à vitre de 35 cm.	1	Pour la partie « bureau et sanitaire »
	6	Serpillières.	1	Pour les 3 parties. Pour la protection du sol.
	1	Sabre mémoire de forme avec housse.	1	Pour la partie « bureau et sanitaire »

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
APH	RC	TP-00398	05	21/12/2017	30/01/2018	26/36

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	20	Lavettes microfibres de couleurs (5 vertes, 5 jaunes, 5 roses et 5 bleues).	1	Pour les 3 parties
	1	Filet de lavage de linge en machine.	1	Pour la partie « bionettoyage »
	1	Raclette à main monolame pour surfaces alimentaires.	1	Pour la partie « bionettoyage »
	2	Brosse à main souple.	1	Pour la partie « bionettoyage »
	1	Brosse WC et son réceptacle.	1	Pour la partie « bureau et sanitaire »
	1	Pompe de dosage de 10 à 50 ml pour bidon.	1	Pour la partie « bureau et sanitaire » Pour la partie « prestation mécanisée »
	1	Pulvérisateurs manuels.	1	Pour les 3 parties Prévoir les étiquettes pour identifier le contenu.
	2	Pichets doseurs avec graduation.	1	Pour les 3 parties.
	1	Pelle + balayette.	1	Pour la partie « bureau et sanitaire » Pour la partie « prestation mécanisée »
Équipements	1	Ensemble des équipements nécessaires à la réalisation de la partie « bionettoyage » de la mise en situation professionnelle.	1	Les équipements sont indiqués dans le dossier organisateur du dossier technique d'évaluation correspondant à l'épreuve.
	1	Tenue professionnelle : blouse et chaussures adaptées à la prestation	1	Chaussures fermées antidérapantes pour la partie « bureau et sanitaire » et partie « bionettoyage »
Équipements de protection	1	Panneaux sol glissant.	1	Pour les 3 parties.
	6	Boîtes de gants à usage unique (2 boîtes de chaque taille)	1	Pour les 3 parties.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
APH	RC	TP-00398	05	21/12/2017	30/01/2018	27/36

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
individuelle (EPI) ou collective	1	Paire de chaussures de sécurité.	1	Obligatoire pour la partie « prestation mécanisée ».
	2	Paires de lunettes de protection.	1	Pour les 3 parties.
Matières d'œuvre	1	Produit vaisselle 1 litre.	1	Pour la partie « bureau et sanitaire »
	1	Détergent désinfectant à diluer 5 litres.	1	Pour la partie « bureau et sanitaire »
	1	Détartrant sanitaire en 1 litre.	1	Pour la partie « bureau et sanitaire »
	1	Vinaigre blanc d'alcool 1 litre.	1	Pour la partie « bureau et sanitaire » Pour la partie « prestation mécanisée »
	1	Détergent neutre à diluer 5 litres.	1	Pour la partie « bureau et sanitaire » Pour la partie « prestation mécanisée »
	1	Détergent désinfectant agréé contact alimentaire à diluer (dosette ou bidon 5 litres équipé d'un doseur).	1	Pour la partie « bionettoyage »
	1	Détergent désinfectant pour milieux de soins à diluer (dosette ou bidon 5 litres équipé d'un doseur).	1	Pour la partie « bionettoyage »
	1	Gel hydroalcoolique.	1	Pour la partie "bionettoyage"
	1	Détergent shampoing moquette 5 litres.	1	Pour la partie « prestation mécanisée »
	1	Décapant à sec 5 litres.	1	Pour la partie « prestation mécanisée »
	1	Décapant au mouillé à diluer 5 litres.	1	Pour la partie « prestation mécanisée »
	1	Détachant moquette prêt à l'emploi 1 pulvérisateur.	1	Pour la partie « prestation mécanisée »

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
APH	RC	TP-00398	05	21/12/2017	30/01/2018	28/36

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Bouche-pore 5 litres.	1	Pour la partie « prestation mécanisée »
	1	Détergent acide désincrustant à diluer 5 litres.	1	Pour la partie « prestation mécanisée »
	1	Détergent alcalin fort à diluer 5 litres.	1	Pour la partie « prestation mécanisée »
	1	Emulsion pour protection de sol 5 litres.	1	Pour la partie « prestation mécanisée »
	1	Détergent neutre non moussant à diluer 5 litres.	1	Pour la partie « prestation mécanisée »
	1	Produit anti mousse 1 litre.	1	Pour la partie « prestation mécanisée »
	1	Produit injection-extraction 5 litres.	1	Pour la partie « prestation mécanisée »
	1	Produit méthode spray 5 litres.	1	Pour la partie « prestation mécanisée »
	1	Sacs poubelle 10 litres 1 rouleau.	1	Pour la partie « bureau et sanitaire »
	1	Sacs poubelle 30 litres 1 rouleau.	1	Pour la partie « bureau et sanitaire »
	1	Sacs poubelle 110 litres 1 rouleau.	1	Sacs poubelle 30 litres 1 rouleau.
	1	Sacs poubelle noirs ou gris 50 litres, 1 rouleau.	1	Pour la partie « bionettoyage »
	1	Papier pH 1 rouleau ou une boite.	1	Pour la partie « prestation mécanisée »
	1	Chiffons coton.	1	Pour la partie « bureau et sanitaire »
	1	Papier d'essuyage type essuie-main, 1 sachet.	1	Pour la partie « bionettoyage »

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
APH	RC	TP-00398	05	21/12/2017	30/01/2018	29/36

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Documentations	1	Exemplaire de l'ensemble des fiches de données de sécurité et des fiches techniques des produits mis à disposition.	1	Sans objet
	1	Exemplaire de l'ensemble des notices techniques d'utilisation des machines (injection-extraction, autolaveuse, monobrosses, aspirateurs, aspiro-brosseur).	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
APH	RC	TP-00398	05	21/12/2017	30/01/2018	30/36

## ANNEXE 2

### CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Agent de propreté et d'hygiène est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

<b>Agent de Propreté et d'Hygiène Arrêté du 19/03/2013</b>		<b>Agent de propreté et d'hygiène Arrêté du 11/12/2017</b>	
CCP	Réaliser une prestation de service d'entretien manuel adaptée aux locaux, aux surfaces et à leur utilisation.	CCP	Réaliser une prestation de nettoyage manuel
CCP	Réaliser une prestation de service d'entretien mécanisé et/ou de remise en état mécanisée adaptée aux locaux, aux surfaces et à leur utilisation	CCP	Réaliser une prestation de nettoyage ou de remise en état mécanisés

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
APH	RC	TP-00398	05	21/12/2017	30/01/2018	31/36





## Annexe 3

### Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel de certification (RC)

#### Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel de certification.

#### Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

#### Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel de certification. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

#### Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

#### Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

#### Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

\*\*\*\*\*

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
APH	RC	TP-00398	05	21/12/2017	30/01/2018	33/36



**Reproduction interdite**

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

